

- 2 -

femmes au processus de développement, de la violence faite aux femmes et du plan d'action régional de la CIM intitulé "Participation équitable et entière d'ici l'an 2000". Les délégués rédigeront aussi un plan d'action sur les femmes et l'emploi.

Cette décision d'adhérer à la CIM découle de l'adhésion officielle du Canada à l'OEA le 8 janvier 1990. Auparavant, le Canada assistait aux assemblées de la CIM à titre d'observateur.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les médias peuvent contacter le :

Service des relations
avec les médias
Affaires extérieures et
Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874

Ninon Bourque
Directrice des
Communications
Condition
feminine Canada
(613) 995-4112